

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
7 septembre 2023

Date de publication
19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Emmanuel PROVIN, Mickaël VAIRELLES, Angélique CHEVRE, Bruno LORILLERE, Pierre MARY.**

Représentés : **Anita DANGIN à Evelyne BOCQUET, Pascale PETIT à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 14_14092023

N°14 : CREATION DE TARIFS POUR LA VENTE D’AFFICHES A L’EFFIGIE DE LA VILLE DE BAR-SUR-AUBE

Rapporteur : Madame Karine VERVISCH

Afin de valoriser la commune de Bar-sur-Aube et la richesse de son patrimoine, il a été demandé à une artiste locale, originaire de Troyes, de dessiner deux affiches décoratives représentatives de Bar-sur-Aube afin qu'elles puissent être proposées à la commercialisation. Ces images, dessinées en haute définition, seront, par la suite, utilisées pour embellir les entrées de ville.

Afin de pouvoir proposer ces affiches à la vente du public, notamment lors de la Foire Bulles et Gastronomie mais également à la mairie par la suite, il convient de fixer un prix de vente proposé à 20.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INSTAURE** un tarif « vente d'affiche 30 x 40 cm à l'effigie de la ville de Bar-sur-Aube » à 20.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



PH

...Simone...DEVAUX..., secrétaire de séance